

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2014 : les ventes de voitures bondissent de 7 %

En septembre 2014, 11 295 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 0,4 % par rapport à septembre 2013. C'est le cinquième mois consécutif de baisse. En cumul annuel, grâce aux fortes ventes de la fin d'année 2013, les immatriculations de véhicules se sont, en revanche, accrues de 1,2 % dans la région.

Les voitures particulières et commerciales, en hausse de 7,4 %, ont représenté 61 % des ventes du mois de septembre. Cette progression, la plus forte de l'année, a concerné toutes les catégories d'acheteurs (+ 9 % pour les particuliers, + 6 % pour les entreprises). Les immatriculations de voitures diesel se sont stabilisées après huit mois de baisses.

Dans la foulée du reflux du mois d'août (- 11 %), le marché des véhicules destinés aux transports de marchandises s'est fortement replié : les immatriculations ont chuté de 21 % par rapport à septembre 2013. 83 % d'entre-elles sont des camionnettes ; en cumul annuel, leurs ventes n'ont progressé que de 0,9 % (cinq points de moins qu'il y a un mois).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2014

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 657	1 292	507	1 123	1 339	6 918
Cyclomoteur	245	143	33	96	161	678
Motocycle	227	105	39	80	74	525
Voiturette	13	17	8	16	23	77
Remorque légère et caravane	120	69	29	74	50	342
VASP léger	24	9	5	10	18	66
Autobus et autocar	7	5	-	-	3	15
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	814	372	126	255	234	1 801
Camion	21	12	3	18	10	64
Tracteur routier	35	48	52	25	25	185
Semi-remorque	19	18	24	15	18	94
Remorque lourde	2	4	3	2	2	13
VASP lourd	6	3	1	5	1	16
Tracteur agricole	80	74	80	35	92	361
Engin agricole (autre que tracteur)	35	27	28	29	21	140
Ensemble	4 305	2 198	938	1 783	2 071	11 295

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

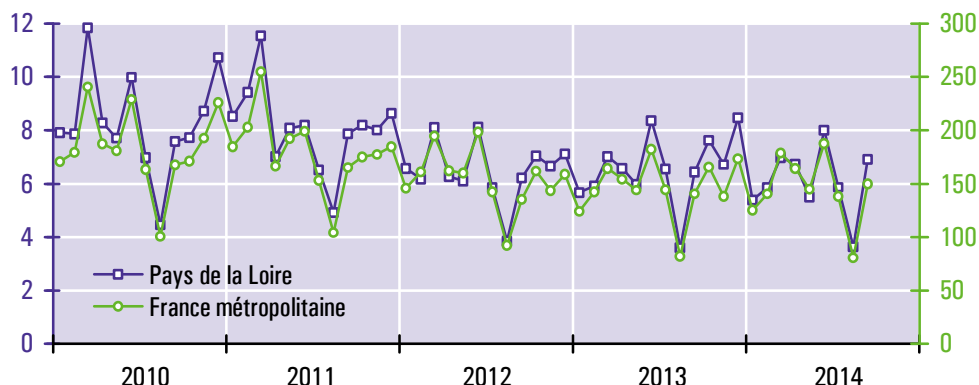
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En septembre 2014, 6 918 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 7,4 % par rapport à septembre 2013, supérieure d'un point à celle observée en France métropolitaine (+ 6,5 %).

La croissance du mois dernier a concerné les achats des particuliers (+ 9 %) comme ceux des sociétés (+ 6 %) et a été observée dans les cinq départements de la région (de + 3 % dans la Sarthe à + 12 % en Mayenne). La progression des immatriculations de voitures de société est une première en 2014. En effet, depuis le mois de janvier, le marché régional, confronté à la hausse du prix du cheval fiscal, avait enregistré un effondrement des achats de voitures par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, associations, ...).

Le mois de septembre a également marqué l'arrêt du recul des immatriculations de voitures diesel, observé en continu depuis le début de l'année. La stabilisation du mois dernier (+ 0,6 % par rapport à septembre 2013) ne devrait toutefois pas se poursuivre dans les prochains mois en raison de l'entrée en vigueur prochaine de deux dispositifs visant à alourdir la fiscalité sur le gazole. Le 1^{er} janvier 2015, la taxe intérieure de consommation (TICPE) sur le gazole sera relevée de 2 centimes par litre. Puis le 1^{er} avril, dans le cadre de la mise en œuvre de la taxe carbone, les prix à la pompe augmenteront de nouveau (+ 2 centimes par litre pour l'essence et + 2,4 centimes par litre pour le gazole).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

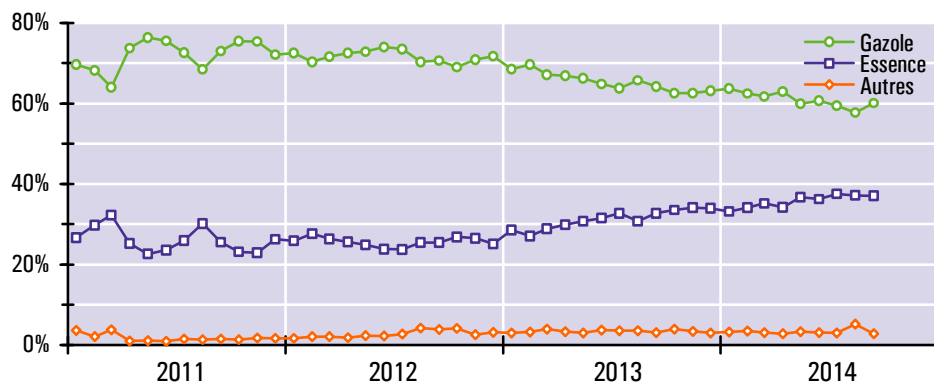
	Septembre 2014			Oct. 2013 à sept. 2014		
	Nombre	Structure	Evolution ¹	Nombre	Structure	Evolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 657	38 %	+ 8 %	30 900	40 %	- 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 292	19 %	+ 11 %	14 154	18 %	+ 4 %
Mayenne (53)	507	7 %	+ 12 %	5 732	7 %	+ 5 %
Sarthe (72)	1 123	16 %	+ 3 %	12 206	16 %	+ 4 %
Vendée (85)	1 339	19 %	+ 5 %	14 755	19 %	+ 7 %
Gazole	4 162	60 %	+ 1 %	47 909	62 %	- 8 %
Essence	2 564	37 %	+ 22 %	27 319	35 %	+ 21 %
Hybride	138	2 %	- 20 %	2 167	3 %	+ 1 %
Electricité	54	0,8 %	+ 135 %	344	0,4 %	+ 3 %
Autres motorisations	0	0,0 %		8	0,0 %	- 91 %
Personnes morales	2 957	43 %	+ 6 %	30 721	40 %	- 5 %
Personnes physiques	3 961	57 %	+ 9 %	47 026	60 %	+ 5 %
Ensemble	6 918	100 %	+ 7 %	77 747	100 %	+ 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2014 et celles de septembre 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

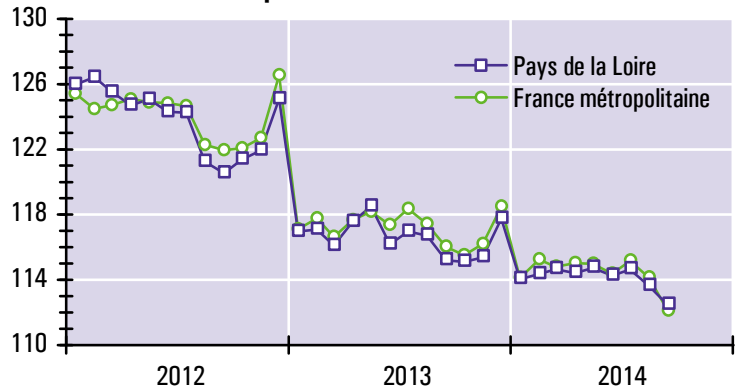


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en septembre 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 112,4 grammes par km, soit une diminution de 2,4 % par rapport à septembre 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

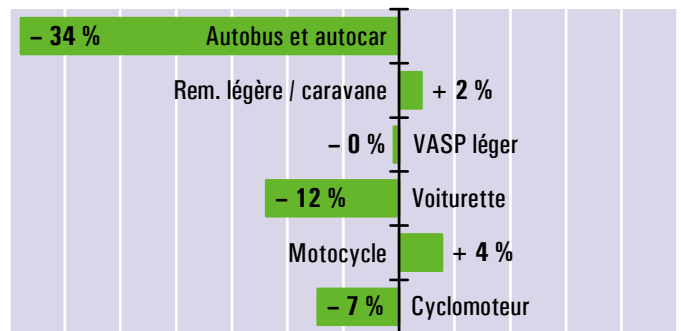
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de septembre ont été contrastées. Si les ventes de deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et des remorques légères (incluant les caravanes) ont progressé, le marché des voiturettes a amplifié son repli et les immatriculations d'autobus et d'autocars ont enregistré un septième mois consécutif de baisse prononcée (- 34 % sur un an).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont de nouveau fortement baissé (- 21 % en septembre après - 11 % en août). Le recul de septembre a principalement concerné les camionnettes (- 22 %), les tracteurs routiers (- 13 %) et les semi-remorques (- 16 %). En cumul annuel, toutes les catégories de véhicules utilitaires sont cependant en croissance.

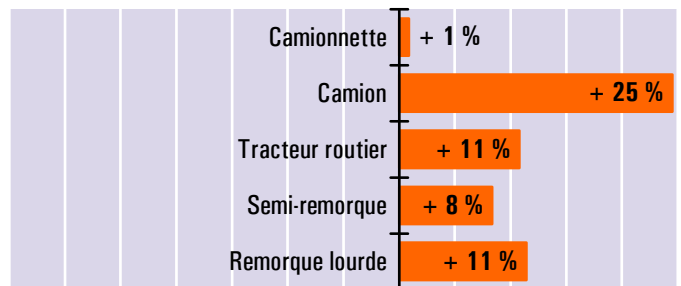
Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la récente modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a connu un 9^{ème} mois consécutif de repli (- 7 % en septembre, - 15 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

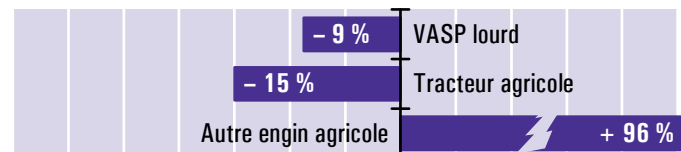
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2013 à sept. 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2012 à sept. 2013)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014